tions suffit à l'intelligent officier pour se rendre un compte exact de la situation de l'armée.

On a conté bien souvent la mort du général Marguerite. Son fils a reproduit dans le touchant petit livre qu'il a consacré à la mémoire de son père le récit que M. Révérony, aide-de-camp du général, a fait de ce triste événement. Promu divisionnaire le 30 août, Marguerite avait établi sa division dans le petit village de Vaux, situé à trois kilomètres au nord de Sedan. Au point du jour, il avait donné l'ordre aux régiments de se former en échelons pour charger dans la direction de Givonne, où se réunissaient déjà des masses considérables d'artillerie et d'infanterie prussiennes ; puis avant de lancer le dernier commandement, il s'était porté seul, en arrière d'une petite crête, afin de reconnaître le terrain. Il arrivait au sommet quand une grêle de balles l'accueillit. Atteint à la figure, le général tomba entre les bras de son aide-de-champ, qui put le transporter jusqu'à Sedan. Le général blessé n'avait pas encore quitté le champ de bataille que déjà le général de Galliffet avait pris le commandement des escadrons et les lançait, avec une irrésistible audace, sur les batteries prussiennes. Marguerite vécut jusqu'au 6 septembre ; après la capitulation, on l'avait conduit en Belgique, au château du duc d'Ossuna.

En élevant une statue au soldat frappé sur le champ de bataille de Sedan, la France salue avec émotion l'homme dont la vie a été tout entière consacrée au métier des armes ; elle glorifie aussi l'un des plus généreux parmi tous ceux qui sont morts dans cette lamentable journée, et dont la fin glorieuse fut alors, pour une nation soumise aux plus cruelles épreuves, une suprême consolation.

COULISSES DU PARLEMENT

Paris, 3 juin.

SÉNAT

Le groupe de la gauche républicaine est convoqué pour samedi, afin de choisir un candidat au siége de M. Wurtz. Les candidats sont toujours MM. Jourde, About et Peyron. Le siège de M. d'Haussouville sera disputé par MM. Paul Bert et Pelletan.

CHAMBRE

On commente beaucoup, dans les cercles politiques, la nullité absolue dont a fait preuve le ministre de la justice dans sa réponse à M. Laguerre. Son discours produit le plus piteux effet.

Le refus d'entendre M. Paul de Cassagnac, au sujet de l'affaire Arène-Morelli, a donné lieu à de vifs commentaires ; l'opinion unanime est que cette affaire est jugée.

La commission de révision s'est réunie aujourd'hui, pour statuer sur le projet du gouvernement.

Au début de la séance, une question a été soulevée par M. Journault. Il a demandé si la déclaration du président du conseil signifiait que la question préalable serait opposée, de droit, par le président, sans avis du Congrès, à toute question en dehors de celles comprises dans le projet du gouvernement, ou bien si le gouvernement ou un membre du Congrès proposerait au Congrès, qui déciderait, la question préalable.

M. Journault a dit qu'il avait entendu M. Jules Ferry se prononcer en faveur de la seconde version.

M. Roquet, secrétaire, et divers membres, ont confirmé l'avis de M. Journault.

La déclaration du gouvernement est donc entendue dans ce sens que le Congrès aura à voter sur la question préalable et qu'il appartiendra aux députés et sénateurs de faire prévaloir, dans le Congrès, l'ordre du jour limité sur lequel ils se seront mis d'accord tout d'abord.

La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui et a accepté le principe de l'amendement de Roys, qui lui avait été renvoyé par la Chambre. Elle a décidé que nul ne pourrait être dispensé, en temps de guerre, à raison de ses fonctions, des obligations militaires de la classe à laquelle il appartient.

Toutefois, un tableau annexé à la loi déterminera les exceptions à cette règle ; ce tableau devra être soumis à la Chambre avant la deuxième lecture de la loi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 3 juin

Présidence de M. BRISSON, président.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

L'AFFAIRE SAINT-ELME

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Laguerre et Pelletan sur l'attitude de la magistrature corse à l'occasion de l'affaire Saint-Elme.

M. Laguerre dit que la question qu'il se propose de traiter n'a rien de politique et ne relève que de la justice et de l'humanité. Le syndicat de la presse de Paris s'était ému de la sinistre aventure de M. Saint-Elme et avait demandé une enquête qui a été promise et qui n'a pas eu lieu.

L'orateur se propose donc de se maintenir sur ce terrain et de démontrer qu'il y a eu dans cette affaire un scandaleux déni de justice qui est une honte pour la magistrature française. (Bruits divers.)

M. le président invite l'orateur à ne point se servir de pareilles expressions en parlant de la magistrature.

M. Laguerre dit que lorsque les faits seront connus, on ne trouvera pas l'expression exagérée. Il rappelle dans quelles conditions M. Saint-Elme vint fonder un journal hostile à l'administration en Corse, où il devait tomber victime d'une brutale et sauvage agression. La persécution commença même avant la publication du journal. On déchira ses affiches, on viola le secret de ses lettres.

L'orateur ajoute qu'il a été lui-même l'objet d'un pareil procédé et qu'il n'a pas reçu une lettre qui lui était adressée d'Ajaccio et qui contenait des documents. (Mouvements divers.)

Des menaces furent adressées à M. Saint-Elme sur la voie publique. On lui dit qu'il serait mort avant que son journal fût publié. M. Saint-Elme s'étant plaint au préfet qui se trouvait au café, fut frappé, blessé, ensanglanté par une personne aux gages de la préfecture et par un garçon de café. On arrêta M. Saint-Elme, on le jeta en prison, on le garda 37 jours au secret (Exclamations) avec défense de voir son avocat. Ce ne fut même qu'au bout de quelques jours, qu'il put voir un médecin.

Ce fait de 37 jours de secret engage la responsabilité du préfet d'Ajaccio. M. Saint-Elme fut mis en liberté provisoire après 37 jours, et comparut devant la cour d'assises comme inculpé d'outrages au préfet et de coups et blessures. Celui qui l'avait frappé n'a été l'objet d'aucune poursuite.

Le journal parut enfin. Sa politique n'était point tendre pour l'administration ; aussi les menaces et les outrages redoublèrent-ils. M. Saint-Elme est frappé, bousculé dans la rue et les gendarmes lui refusent leur protection. Enfin, sur la route d'Ajaccio à Sartène, un guet-apens fut organisé, qui n'échoua que par hasard.

M. Saint-Elme se plaignit au procureur de la République de ces traitements et déclara qu'il porterait un revolver pour sa défense. Le procureur lui interdit le port de cette arme et le fit plusieurs fois fouiller par ses agents pour s'assurer qu'il n'était pas en contravention. (Mouvements).

M. Clovis Hugues. — Il aurait dû leur brûler la cervelle.

M. Laguerre. — Le 13 janvier, M. Saint-Elme, à la sortie du théâtre d'Ajaccio, fut assailli par quatre individus qui le frappèrent de coups de bâton, le jetèrent par terre et le piétinèrent, le laissant à demi-mort sur le sol.

Les quatre agresseurs sont connus. Ils restèrent d'abord indemnes de toute poursuite, et il fallut qu'on forçât la main au parquet pour que deux sur quatre fussent poursuivis. M. Saint-Elme partit pour Marseille, il fut atteint de phthisie pulmonaire. Il était en même temps sous le coup d'une condamnation à cinq mois de prison pour son premier procès, il dut revenir en appel devant la cour de Bastia.

Saint-Elme était mourant. Il put à peine se rendre à l'audience, porté sur une litière ; c'était au mois d'avril dernier. C'est à cette audience qu'un avocat général, M. Bissaud, fit ouvertement l'apologie de l'attentat dont M. Saint-Elme avait été victime.

L'orateur rappelle les paroles de l'organe de la loi. « Saint Elme, a-t-il dit, a reçu la leçon qu'il méritait. » (Exclamation sur plusieurs bancs).

M. P. de Cassagnac : C'est avocat général est le dernier des coquins ! (Long tumulte.)

M. le président invite la Chambre à entendre avec calme l'accusation et la réponse.

M. Laguerre continue la citation : L'avocat général a ajouté que M. Saint-Elme jouait une comédie dont les médecins qui le soignaient physiquement et politiquement sauraient le guérir. (Bruit). Ce n'était point une comédie, car peu de jours après, M. Saint-Elme mourait. Sa malheureuse veuve réclamait une autopsie à laquelle il a été procédé, mais très rapidement et par des médecins qui connaissaient à peine la victime de nom. Les trois médecins ont déclaré que M. Saint-Elme avait une maladie chronique et que les coups n'avaient même pas hâté sa mort.

Le médecin-major qui a signé ce procès-verbal avec deux médecins civils, ne l'a pas fait sans hésitation, et d'autres médecins ont attesté que les coups avaient été au moins la cause déterminante de la mort. Si la victime avait une maladie mortelle, ce n'est pas une excuse pour les assassins qui l'ont frappé, ni pour l'avocat général qui l'a insulté à l'audience.

Tout le monde savait que c'était un concierge, un ancien concierge de la préfecture, encore chef des gardes-champêtres, et deux autres personnes, qui avaient frappé Saint-Elme. On les a poursuivis; mais on a écarté la préméditation et le guet-apens et on ne les a poursuivis que pour port d'armes prohibées.

M. Martin Feuillée déclare que c'est inexact, qu'ils ont été condamnés comme complices. (Oh ! oh !)

M. Laguerre réplique que M. le garde des sceaux a sur lui l'avantage d'avoir non seulement son dossier, mais aussi celui de M. le ministre des postes et télégraphes.

M. Cochery invite l'orateur à lire une dépêche qu'il a dû recevoir ce matin.

M. Laguerre constate qu'on n'avait pas encore officiellement constaté ainsi l'existence d'un cabinet noir sous la République.

Cette dépêche explique pourquoi l'orateur n'a pas encore reçu les documents qu'il attendait, mais il a reçu de Mme Saint-Elme une dépêche annonçant qu'elle a expédié samedi une lettre qui n'est pas encore parvenue.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la préméditation et le guet-apens ont été laissés de côté dans le réquisitoire du ministère public et que le procureur de la République a demandé et obtenu pour les assassins la pleine indulgence du tribunal.

Ce n'était d'ailleurs pas devant le tribunal correctionnel, c'était devant la cour d'assises qu'il aurait fallu les traduire. On a prétendu qu'il n'y avait là qu'une vengeance personnelle et que le concierge, renvoyé de la préfecture, en imputait la cause à M. Saint-Elme ; mais il est établi que M. Saint-Elme avait fourni une attestation que ce concierge n'était pour rien dans les indiscrétions qui lui avaient été reprochées.

On dira que Saint-Elme était peu intéressant, qu'il faisait de la mauvaise polémique et publiait un journal digne du mépris des honnêtes gens. Mais on n'excuse pas les assassins en déshonorant la victime. Il y a eu dans certains numéros du *Sampiero* des attaques personnelles qu'il faut réprouver ; mais on doit se rappeler que ces violences de langage sont intervenues à la suite d'actes de persécutions indignes, et dans tous les cas, il fallait traduire les assassins devant la cour d'assises. Le jury aurait vu ce qu'il avait à faire.

Est-il admissible qu'on puisse condamner à quelques jours de prison des hommes coupables d'assassinat et qu'on soutienne judiciairement, surtout en Corse, la théorie qu'on doit se faire justice soi-même ? Comment donc est-on arrivé à constituer en Corse une magistrature aussi docile ?

M. Paul de Cassagnac. — Il ne s'agit pas ici de l'affaire Morelli.

M. Emmanuel Arène. — J'espère que, face à vous, il en sera question et que je pourrai m'en expliquer à la tribune.

M. Laguerre entre dans des détails sur les récentes nominations de magistrats en Corse.

Il y a tel procureur de la République qui est dénoncé comme bonapartiste et il sera révoqué comme tel, uniquement parce qu'il ne s'aplatit pas servilement devant la coterie ministérielle. Ailleurs, on a déplacé un magistrat indépendant pour le remplacer par un beau-frère de M. Pietri. (Interruptions.)

Le président du tribunal de Corte, républicain, a été malgré lui envoyé à Autun. A Bastia, dans toute la Corse, on a tenu à mettre à la tête de la justice des instruments dociles de la volonté ministérielle, empruntés aux partis locaux. Depuis quelques années, le barreau de Corte, qui ne compte que cinq membres, en a vu huit appelés à des fonctions judiciaires. (Bruit et rires.)

Les faveurs de la chancellerie se sont étendues sur les conseillers généraux de ce même arrondissement et même sur un avoué. M. Lorelli, partisan fougueux du bonapartisme, qui comparait M. Rouher à Turgot, arriva aussi à la magistrature. Il fut nommé procureur à Lorient et toucha, pendant plusieurs mois, son traitement sans siéger. Il alla de là à Avignon, où il resta sept mois sans prendre possession de son siége. (Nouveaux rires).

Cette histoire de la magistrature corse rend plus compréhensible la sinistre affaire Saint-Elme. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur l'administration en Corse, sur les mairies qui n'ouvrent pas le scrutin, sur les indemnités pour les bestiaux abattus, accordées à des individus qui n'ont pas de bestiaux, sur les vœux politiques du conseil général, affichés par ordre du préfet, parce qu'ils lui étaient agréables, sur l'inexécution du cahier des charges par la Compagnie de transports Morelli; mais ces faits feront l'objet d'une interpellation ultérieure.

L'orateur demande à M. le garde des sceaux s'il approuve les 37 jours de prison préventive et de secret infligés à M. Saint-Elme, s'il approuve les paroles prononcées par le magistrat en cour d'assises et s'il approuve enfin que les meurtriers et les assassins soient seulement déférés à la police correctionnelle. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Martin Feuillée se félicite d'une interpellation qui lui permet de faire justice des accusations qu'on a portées contre la magistrature de la Corse.

Il ne faut pas confondre deux faits distincts, celui du 8 août et celui du mois de janvier. Le 8 août, Saint-Elme, dans un café, a proféré des paroles injurieuses contre le préfet et le secrétaire général. Dans un autre café, il rencontra ces deux fonctionnaires et adressa au préfet des reproches, auxquels il ne fut pas répondu.

Il n'est pas exact que des coups aient été portés à Saint-Elme avec une canne et une barre de fer. Un des témoins a vu la canne en l'air, mais il ne l'a pas vue descendre. (Rires).

M. Saint-Elme fut arrêté et poursuivi pour outrage envers un magistrat. La détention préventive dura 35 jours. C'est là un fait regrettable, mais la faute n'en est pas au parquet; c'est le juge d'instruction qui est le maître en cette matière. (Interruptions à droite, bruit et rires).

Le prévenu pouvait demander sa mise en liberté provisoire et, si elle lui était refusée, s'adresser au tribunal.

Mis en liberté, M. Saint-Elme continua sa politique violente. Son journal était un journal de scandale. Il traitait le préfet de proxénète et d'assassin et la préfecture de maison de tolérance. (Bruits divers).

Le 13 janvier, paraissait un article contenant de nouvelles accusations contre le préfet et où l'on faisait intervenir le concierge de la préfecture. C'est le soir même que Saint-Elme était frappé par Franchini, visé dans cet article, et qui avait été renvoyé de son poste. Dans son interrogatoire, il a expliqué qu'il avait cédé à un mouvement de colère et que, se trouvant en face de celui qui lui avait fait perdre sa position, il n'avait pu se défendre de le frapper.

A la suite de cet incident, l'état de Saint-Elme fut examiné par les médecins. Ce n'était que dans le cas où les blessures auraient entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours que la cour d'assises aurait dû être saisie, et devant le tribunal correctionnel, il n'y avait pas lieu de relever la préméditation et le guet-apens qui ne pouvaient changer le caractère de l'inculpation. (Réclamations.)

Cité à comparaître devant le juge d'instruction, Saint-Elme répondit qu'il était appelé pour affaires à Marseille et à Paris, où il serait retenu une quinzaine de jours, Saint-Elme, ne revenant pas, fut entendu à Marseille par une commission rogatoire et l'instruction suivit son cours.

Avec le concierge de la préfecture, un garde-champêtre a été compris dans la poursuite et condamné comme complice; mais les deux autres agresseurs signalés par Saint-Elme n'ont pas été retrouvés.

Le jour même de la mort de Saint-Elme, le juge d'instruction s'est demandé si cette mort n'était pas le résultat des coups qui lui avaient été portés. Une commission rogatoire fut aussitôt donnée à trois médecins pour rechercher la vérité à ce sujet. Leur procès-verbal a été absolument négatif.

Il reste les paroles prononcées par l'avocat général. Le ministre s'est ému du compte-rendu qu'en a publié la *Gazette des Tribunaux* et il s'est renseigné auprès du procureur général et du président de la cour de Bastia.

Le président de la cour, qui assistait à l'audience, déclare que les paroles de M. l'avocat général ont été découpées au milieu de son discours de façon à leur donner un sens que n'avait pas l'ensemble (Interruption et bruit).

Au surplus, rien ne pouvait faire supposer à l'organe du ministère public que Saint-Elme fût atteint d'une maladie de poitrine. (Nouveaux bruits à droite.)

En ce qui concerne la magistrature de la Corse, le ministre répondra en quelques mots.

L'application de la loi sur la magistrature en Corse a été faite avec réserve. Il y avait 13 sièges supprimés; huit magistrats seulement ont été mis à la retraite, cinq ont été replacés sur le continent.

Le ministre dit, en terminant, que les instructions données aux magistrats les invitent à conserver la neutralité dans les luttes politiques.

M. Laguerre constate que le ministre n'a pas répondu à ce fait, que Saint-Elme est resté au secret sans pouvoir communiquer avec son avocat.

M. Martin Feuillée nie le fait.

M. Laguerre le maintient et ajoute que, dans sa réponse, le ministre a commis de nombreuses erreurs de fait et des erreurs de droit qu'il relève. (Double salve d'apptaudissements à droite et à gauche.)

L'orateur proteste contre les assertions du premier président de Bastia qui plaide, dit-il, bien misérablement les circonstances atténuantes. (Applaudissements.) Quant à ses injures, il les lui renvoie.

M. Laisant. — Et moi aussi.

M. Laguerre dit que le ministre a semblé approuver les paroles de M. Brissaud, mais qu'il n'a pas pu démontrer l'inexactitude des faits énoncés. En conséquence, il dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, désirant voir appliquer la justice en Corse, passe à l'ordre du jour. »

L'orateur annonce en même temps qu'un débat plus approfondi aura lieu sur l'administration de la Corse.

M. Andrieux demande à étendre l'interpellation actuelle à toute l'administration corse.

M. Waldeck-Rousseau déclare accepter le débat immédiat sur la politique générale du gouvernement en Corse.

M. Andrieux indique l'utilité de joindre son interpellation à celle de M. Laguerre.

La Chambre décide de joindre les deux interpellations.

Sur la demande de M. de Choiseul, qui déclare attendre des documents importants, la suite de la discussion est remise à jeudi.

M. Paul de Cassagnac, prenant la parole pour un fait personnel, dit que, pendant le discours de M. Laguerre, il a parlé de l'affaire Morelli; puisque M. Arène a paru désirer être éclairé à ce sujet, il demande à la Chambre de discuter immédiatement cette question.

M. Arène accepte cette proposition.

M. le président croit qu'il ne faudrait pas laisser s'établir cet usage, que la Chambre se pose en juge de différents personnels. Toutefois, comme M. Arène a demandé à pouvoir s'expliquer devant ses collègues sur une affaire qui intéresse son honneur, il croit devoir consulter la Chambre.

La Chambre refuse d'entendre M. Paul de Cassagnac.

Jeudi, séance publique à 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 4 juin, minuit 40.

La pression barométrique est de 771 m/m à Biarritz.

768 à Dunkerque.

759 à Brest.

Une forte dépression existe vers l'Ouest de la France.

Baisse de 2 m/m sur Dunkerque.
— 1 — Biarritz.
— 3 — Paris.

Temps probable : vent des régions Est, temps nuageux.

Belle température.

Nous commencerons demain la publication d'un nouveau feuilleton :

RAYMONDE

un des plus charmants ouvrages de M. André Theuriet.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — La troisième commission (Voirie, assainissement, hygiène, travaux publics et tramways), est convoquée pour jeudi, 5 juin, à dix heures et demie du matin.

Ordre du jour : Réception définitive des travaux de construction des halles centrales.

Les votes de M. Achille Scrépel. — Dans la séance du 31 mai, M. Achille Scrépel a voté *contre* l'amendement suivant présenté par Mgr Freppel :

« Ajouter à l'article 18 : Sont, à titre conditionnel, dispensés du service militaire les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les archevêques, évêques, sous condition qu'ils seront assujettis au service militaire s'ils cessent les études en vue desquelles ils auraient été dispensés, ou si, à 26 ans, ils ne sont pas entrés dans les ordres majeurs ».

Dans la séance du 3 juin, M. Achille Scrépel a voté *pour* le projet de loi portant annulation sur l'exercice 1883 et ouverture sur l'exercice 1884, au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, d'un crédit de 1 million de francs. (Enseignement primaire).

Le marché aux fleurs qui se tenait à côté de l'église Saint-Martin a été transféré au milieu de la Grand'Place.

La Grande-Harmonie à Liége. — On lit dans le *Journal de Liége* :

« L'annonce de l'arrivée à Liége de la Grande-Harmonie de Roubaix, qui venait prêter son généreux concours à l'œuvre du Vestiaire libéral, avait mis dimanche matin la ville en mouvement.

» Dès avant onze heures, on voyait un grand nombre de personnes se diriger vers la station des Guillemins.

» Les membres du bureau principal du Vestiaire, les membres des comités de quartier, auxquels s'étaient joints la Société des Etudiants libéraux avec leur drapeau et des membres de la colonie française, s'étaient réunis place St-Paul, d'où ils se sont rendus à la gare, à 11 heures, précédés d'un détachement du corps des pompiers et de la musique de la première légion de la garde civique.

» A 11 heures trois quarts, le train amenant les Français était annoncé par les tambours de la garde civique. Puis des détonations de boîtes se faisaient entendre, salué par les acclamations de la foule et par la musique de la garde, jouant la *Marseillaise*.

» A leur descente du train, les Français ont été félicités par M. Bultot, président du Vestiaire libéral. Il les a remerciés d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'appel du Vestiaire et leur a souhaité cordialement la bienvenue. Il a remis un magnifique bouquet à M. Delannoy, le chef de la musique municipale de Roubaix, lequel a déclaré qu'il était touché de l'accueil sympathique qui lui était fait.

» Le cortège s'est ensuite reformé et s'est dirigé vers l'Hôtel-de-Ville. Devant la station, l'affluence de monde était considérable. Grande foule aussi aussi rue des Guillemins, sur les boulevards, rue de la Cathédrale, place du Théâtre, place Saint-Lambert. Plusieurs maisons avaient arboré le drapeau belge et le drapeau français, l'Hôtel-de-Ville aussi. A midi et demi, la musique de Roubaix pénétrait dans la salle des mariages, où s'étaient rendus pour la recevoir M. Warnant, ff. de bourgmestre; MM. Ziane, Micha, Van Marcke, échevins; Hanssens, Mahieu, Graindorge, Attout, Thiriart, Bronne, Lovinfosse, conseillers communaux, et Coirbay, secrétaire communal.

» M. Bultot a présenté aux autorités la musique municipale de Roubaix et a fait connaître l'objet de sa visite à Liége.

» M. Warnant, ff. de bourgmestre, a ensuite pris la parole; il s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Messieurs, j'adresse tout d'abord au corps de » musique de Roubaix nos félicitations pour avoir » bien voulu apporter son concours au Vestiaire » libéral en faveur des enfants pauvres de nos » écoles.

» Au nom de la ville de Liége, messieurs, soyez » les bienvenus parmi nous !

» Vous représentez ici un grand et noble pays » que nous chérissons.

» Encore une fois, soyez les bienvenus. »

» Pendant que la musique de la garde civique jouait la *Marseillaise*, le vin d'honneur a été offert à nos hôtes. M. Bultot a adressé à M. le bourgmestre ses remerciements pour les paroles flatteuses qu'il avait eues pour le Vestiaire. « Si cette Société a prospéré, a-t-il dit, c'est grâce au concours de l'administration communale. » Puis il a fait l'éloge du chef de l'Harmonie de Roubaix, M. Delannoy, au musicien distingué, à l'homme de cœur qui n'a pas hésité à mettre son talent au service d'une œuvre libérale et généreuse.

» M. Delannoy a remercié à son tour, en termes émus. Il a dit qu'il était flatté et touché des témoignages de sympathie qu'on leur avait prodigués. « Mais nous n'en sommes pas surpris, a-t-il ajouté. Nous savons que la population liégeoise est généreuse et courtoise. »

» C'est sur ces bonnes paroles que la réception, tout intime et cordiale, s'est terminée. Il était une heure.

» L'après-midi, le Vestiaire a offert un dîner, à la Taverne de Strasbourg, aux musiciens français. Dîner modeste, mais où l'entrain et la gaîté n'ont pas fait défaut. M Haufman, sergent-fourrier, a porté un toast au Vestiaire, très acclamé. M. Bultot y a répondu d'une façon fort heureuse en portant la santé de M. Delannoy et en buvant à la prospérité de l'Harmonie de Roubaix.

» L'Harmonie municipale de Roubaix compte 105 exécutants; les succès qu'elle a obtenus dans de nombreux concours ont valu à son chef les palmes si enviées d'officier d'académie. Elle est organisée militairement, comme beaucoup de corps de musique municipaux des villes du nord de la France : ses membres ont différents grades correspondant à ceux de l'armée; ils portent un informe rappelant celui des soldats du génie français ou de quelques corps de pompiers belges (pas ceux de Liége, heureusement !)

» Après la réception à l'Hôtel-de-Ville, les membres de l'Harmonie se sont promenés en ville, conduits par les commissaires du Vestiaire, jusqu'au moment où ils se sont réunis au kiosque d'Avroy pour le concert, fixé à 8 heures du soir.

» Celui-ci a été un véritable succès. Le kiosque, agrandi, avait reçu une élégante décoration de verres de couleur qui, au milieu des massifs ombreux du parc, était d'un effet charmant ; l'allée principale du boulevard était éclairée à la lumière électrique.

» La foule était énorme et aux abords du kiosque la circulation ne se faisait qu'à grand'peine.

» L'Harmonie de Roubaix, dans les morceaux qu'elle a exécutés, s'est maintenue à la hauteur de son ancienne réputation.

» Toutes les parties du programme ont été enlevées avec un ensemble remarquable et une science parfaite des nuances. Cette exécution fait le plus grand honneur à l'habileté du chef et à la discipline des exécutants.

» Plusieurs morceaux ont obtenu un vif succès et ont été longuement applaudis; nous citerons notamment la « Danse Macabre » de Saint-Saens, pour harmonie par M. Delannoy, qui a été exécutée avec une couleur étonnante et une délicatesse irréprochable. Dans la première partie de la Symphonie héroïque de Beethoven, les Roubaisiens ont fait preuve de qualités remarquables et d'une précision à laquelle n'atteignent que bien rarement les corps d'harmonie.

» Plusieurs solistes se sont aussi fait entendre et se sont tous montrés virtuoses distingués ; nous citerons M. Montigny, piston solo ; M. Vaissier, saxhorniste, et M. Fournier clarinettiste ; à eux trois ils se sont partagé les acclamations de la foule.

» La « Brabançonne », exécutée à la fin du concert et suivie, sur les instances du public, de la « Marseillaise », a fourni l'occasion d'une nouvelle manifestation envers nos hôtes.

» Aujourd'hui à midi a lieu le second concert qui, nous n'en doutons pas, obtiendra un succès égal à celui d'hier.

» On nous communique copie d'un télégramme envoyé par M. le maire de Roubaix :

« Municipalité roubaisienne remercie bourg- » mestre, échevins et Liégeois accueil flatteur fait » à Grande-Harmonie. Sommes par la pensée au » milieu de vous. Veuillez être interprète de nos » sentiments de sympathie la plus cordiale pour » Belgique, ville de Liége et municipalité.

» LAGACHE. »

L'école de natation de Roubaix sera ouverte au public demain jeudi, 5 juin.

Tribunal de simple police. — Dans le compte-rendu de la dernière audience du Tribunal de simple police, au titre : *violences légères*, se trouve : « Cyrille Leignel, trieur, rue de Barbieux ; C. Paul Fontier, trois jours de prison. » La lettre C., placée devant Paul Fontier, est mise en abrégé pour cour, et la condamnation à trois jours de prison se rapporte à Cyrille Leignel. C'est donc : « Cyrille Leignel, trieur, rue de Barbieux, *cour* Paul Fontier, trois jours de prison, qu'il faut lire.

Un ouvrier serrurier, Pierre Pieters, originaire de Louvain, a volé hier une montre en argent à M. Désiré Vaubastelaere, cabaretier, rue Sébastopol, chez qui il louait une chambre. Il a été arrêté.

Chronique théâtrale. — M. Dumaine, l'artiste aimé de l'Ambigu, de la Gaîté, de la Porte-Saint-Martin, de l'Odéon, va momentanément quitter Paris. L'été et la fermeture des théâtres de drame lui créent des loisirs dont son activité s'accommode mal. Il a groupé autour de lui quelques-uns de ses meilleurs camarades et il les emmène à travers nos provinces, où ils vont montrer à nos compatriotes comment on joue la *Tour de Nesle*.

Dans un article qu'il publiait lundi, le *Figaro* déclare M. Dumaine le dernier défenseur du drame : « Pas de carrière mieux remplie ni plus brillante que la sienne. Il a créé Murray, Andrès, Faust, Cartouche, Jean la Poste, Régis, Rysoor, Daniel, Lambros, Attila, dans la *Tour de Londres*, les *Pirates de la Savane*, *Faust*, *Cartouche*, *Jean la Poste*, les *Mères repenties*, *Patrie*, *Fais ce que dois*, *Libres*, les *Noces d'Attila*. En même temps, le vaillant artiste sut se montrer l'égal de ses plus célèbres devanciers, dans Crèvecœur des *Bohémiens de Paris*, Pontis de la *Belle Gabrielle*, Gilbert de *Marie Tudor*, le duc de Guise de *Henri III et sa cour*, Charles-Quint de *Don Juan d'Autriche*, Danton de *Charlotte Corday*, Alfonse d'Este de *Lucrèce Borgia*, Edmond Dantès de *Monte-Cristo*, d'Artagnan des *Mousquetaires* et de *Vingt ans après*, Buridan de la *Tour de Nesle*, accentuant, de son talent héroïque et puissant, les plus beaux textes de nos grands écrivains : Hugo, Dumas, Mallefille, Ponsard, Delavigne, Sardou, Coppée, de Bornier, pour ne nommer ni Corneille ni Molière, où Dumaine a rencontré deux de ses plus glorieux triomphes, en interprétant Don Diègue du *Cid* et *Tartufe*. »

M. Dumaine et sa troupe seront à Roubaix dans quelques jours. Ils joueront la *Tour de Nesle*, à l'Hippodrome.

Rectification. — Nous avons inséré hier, en 4e page, une annonce disant que l'estaminet situé Grande Rue, 84, est à céder. Le n° 84 a été mis par erreur, c'est 85 qu'il faut. L'estaminet situé au n° 84 n'a pas besoin d'un nouveau titulaire. Nous ajouterons que cet établissement vient d'être entièrement restauré.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 4 juin 1716. — Sœur Thérèse Destombes, prieure, et les religieuses de l'hôpital Sainte-Elizabeth de Roubaix accordent, à titre de ferme et louage pour 9 ans, huit cents de terre tenus de l'Epinette, à Herseaux, moyennant un rendage de 24 livres parisis (Archives de Roubaix, G.G. 287, f° 40, v°).

4 juin 1862. — Le maire de Roubaix est autorisé par le conseil municipal à traiter avec l'administration hospitalière de Lille pour le service de la maternité, en faveur des femmes et filles indigentes de Roubaix, qui seront admises à l'hôpital Saint Sauveur, munies d'une carte du Bureau de bienfaisance. Un crédit provisoire de 300 francs est voté à cet effet. (Archives de Roubaix, Q. 1 (b) 2.)

4 juin 1862. — Le préfet du Nord accorde au bureau de bienfaisance de Roubaix un subside de 1,000 francs pour être réparti entre les familles les plus nécessiteuses de la ville (Archives de Roubaix, Q. 1 (b), 2.)

4 juin 1869. — Le conseil municipal de Roubaix vote différents crédits pour l'acquisition de terrains et les travaux d'agrandissement à exécuter à l'asile de l'Hommelet et pour la crèche de Sainte-Elisabeth. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, page 11.)

TOURCOING

Lundi, le quartier du Chemin des Mottes était en fête. Les maisons pavoisées, les oriflammes qui flottaient sur le haut des mâts ornés d'écussons donnaient à ce canton une animation extraordinaire, on fêtait trois jubilés de cinquante années de mariage

A dix heures, les époux Cornard, Equinet et Pacco, suivis de leurs enfants et petits-enfants se rendaient, musique en tête, à N.-D. de Lourdes où une messe était célébrée en leur honneur.

Après une courte allocution de M. le curé Devulder, l'harmonie, sous la direction de M. Duquesne, s'est fait entendre et a pu faire juger du talent de quelques solistes : MM. Edouard Honoré, Bodin, etc.

Le retour s'est effectué par les rues Houchard, Ste-Germaine et de Gand où M. et Mme Delabre ont offert les vins d'honneur. De là, les jubilaires se sont rendus dans différents locaux qui étaient disposés de façon à réunir chaque famille en un banquet improvisé.

Vers trois heures, la société chorale l'*Orphéon des Travailleurs* a donné une sérénade aux époux et la journée s'est gaiement continuée en jeux populaires, bal, illuminations, parmi lesquels nous avons remarqué celles des maisons Scalbert et Delabre.

Nos félicitations les plus sincères à MM. les organisateurs de cette fête de famille; les habitants du chemin des Mottes en garderont longtemps le souvenir.

Léon Hyolle, garçon coiffeur, Grand'Place, à Tourcoing, blessé dans la catastrophe de l'ascenseur, à Lille, a succombé à la suite de l'amputation du pied gauche.

La petite Carré, victime de l'accident de voiture de la place Thiers, est dans un état satisfaisant. Néanmoins, on ne la croit pas encore hors de danger.

Une contravention a été relevée à la charge d'un habitant de la rue du Curé, pour avoir fait réparer sans autorisation la façade de sa maison frappée d'alignement.

LILLE

LA CATASTROPHE

DE L'ESPLANADE

Les dépositions

Nous lisons dans l'*Echo du Nord* :

« Trois employés de la Compagnie du gaz, chargés d'éteindre les reverbères sur l'Esplanade, les sieurs Fiévet, Varlet et Carraco, sont venus faire une déposition, au commissariat de police, déclarant avoir entendu pendant plusieurs nuits, vers minuit, depuis le 27 mai, qu'on travaillait sans lumière au sommet de l'ascenseur. Les employés n'étaient pas ensemble quand ils passaient sur l'Esplanade, ils allaient chacun de leur côté et cependant tous trois ont fait la même remarque, et un jour, un des gaziers a appelé l'un de ses collègues pour lui dire : « C'est singulier qu'on travaille à cette heure-ci à l'ascenseur sans lumière. »

» On entendait très distinctement, disent les témoins, des coups de marteau et de burin. »

A la police, on croit que les employés du gaz ont simplement entendu le bruit des chevaux, logés au Concours hippique. C'est, en effet, le 27 mai que les chevaux ont commencés à passer la nuit dans les boxes du Concours.

M. Lefebvre, de son côté, affirme qu'il n'a fait travailler personne à l'ascenseur, la semaine dernière et surtout la nuit.

Quant au dire de M. Mahieu, cafetier *au Ramponeau*, qui aurait vu, il y a quelque temps, vers 11 heures du soir, alors qu'il fermait son établissement, un individu rôder autour de l'ascenseur et que cet homme ne serait parti qu'après des observations que lui aurait adressées M. Mahieu, M. le commissaire de police n'a pas pris cette déposition au sérieux et ne l'a pas consignée à son procès-verbal.

A deux heures du matin aucun changement notable ne s'est produit dans l'état des blessés.

Bourrier est mourant.

Hiolle, amputé du pied gauche et administré hier, a toujours le délire ; on craint qu'il ne passe pas la journée.

Fiolet, également administré, court un danger moins immédiat, mais il a aussi le délire et on redoute un triste dénouement avant quelques jours.

Mme Gennevoise continue à donner les plus grandes inquiétudes. Situation très alarmante, pouvant amener à chaque instant une crise fatale.

Pour les autres blessés, la situation est la même que dans la journée.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

A neuf heures, a eu lieu l'enterrement de M. Tanche; l'église Saint-Michel était comble. M. le maire de Lille, un conseiller de préfecture, M. le commissaire central, le commissaire de police, et l'inspecteur Lefebvre, assistaient aux funérailles.

Les blessés

Nous avons pris des nouvelles aux hôpitaux.

A St-Sauveur, les deux victimes Hiolle et Fiolet ont toujours le délire; on a dû les lier. Le docteur ne pense pas qu'ils puissent passer la journée.

A Ste-Eugénie, M. Bourrier est dans un état désespéré. Pas de modifications sensibles dans l'état des autres blessés.

Mme Gennevoise était un peu mieux ce matin. Quant à M. Gennevoise, son état ne s'est pas amélioré.

L'expertise

MM. les ingénieurs ont continué ce matin leur expertise, qui sera probablement terminée aujourd'hui et sera remise au juge d'instruction.

L'ascenseur

L'ascenseur sera démonté. Cela demandera un travail de quinze jours.

La plate-forme supérieure pouvait supporter, le fait a été constaté, un poids de 5 à 7,000 kilos.

###